



Hôpitaux de
Saint-Maurice

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT

Application du décret 2010-676 du 21 juin 2010

NOM : Prénom :

SERVICE / POLE :

DOMICILE HABITUEL :

N° et rue :

Code Postal : / / / / Commune :

LIEU DE TRAVAIL HABITUEL (Préciser si c'est ESQUIROL, l'Hôpital de jour, le dispensaire...):

N° et rue :

Code Postal : / / / / Commune :

ARRÊT, STATION OU GARE DESSERVANT :

Votre domicile :

Votre lieu de travail :

MOYENS DE TRANSPORT UTILISÉS :

SNCF METRO

R.E.R AUTOBUS

Autre, précisez :

TITRE DE TRANSPORT UTILISÉ :

Pass Navigo Hebdomadaire

Zone : à Mensuelle

Annuelle (Intégrale)

Carte hebdomadaire : SNCF METRO RER AUTOBUS

Coût :

Imagine « R » : Coût :

Autre, précisez : Coût :

FAUSSES DECLARATIONS

Toute fausse déclaration est susceptible d'entraîner l'application des sanctions disciplinaires prévues au Titre V du statut général des fonctionnaires, voire de sanctions pénales (Loi n° 68.690 du 31 juillet 1968).

Je déclare :

- que mon transport entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail n'est pas assuré par l'administration ;
- que je ne suis pas logé par l'administration à proximité immédiate de mon lieu de travail ;
- que je ne bénéficie à aucun titre de la prise en charge des frais de transport entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail.

Je certifie que l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande et je m'engage à signaler immédiatement toute modification qui pourrait intervenir concernant ma résidence habituelle, mon lieu de travail ou les moyens de transport utilisés.

A Saint-Maurice, le

Signature de l'Agent : Vu et contrôlé, le Chef de service :
(Obligatoire)

Les titres de transports originaux hebdomadaires – mensuels ou carte Imagine « R » à expiration devront être remis à la DRH chaque fin de trimestre, faute de quoi ils seront repris sur paye.

Pour les cartes annuelles (intégrales), joindre une attestation avec les dates de validité et au 1^{er} juillet l'attestation d'augmentation des tarifs (JOINDRE LA COPIE DE LA CARTE D'ABONNEMENT)